

CHÈQUES CESU : Bonne nouvelle pour les familles ! Le Ministère de l'intérieur, en plus du dispositif interministeriel permettant de vous aider à rémunérer les personnes ou les structures qui s'occupent de vos enfants, propose des **chèques emploi service universel (CESU)** pour les agents ayant des enfants à charge **jusqu'à l'âge de 12 ans**, non soumis aux barèmes de revenus ou d'imposition. L'actualité, c'est la préparation en cours de la **revalorisation par le MI du CESU monoparental de 50 euros** qui passe ainsi de 300 à 350 euros à effet au 1er janvier 2022. Pour le **CESU couple**, notez l'extension du dispositif à la France hexagonale et départements d'Outre-Mer **au 1er mai 2021** (avant cette date ce n'était ouvert qu'aux couples d'Ile-de-France).



PETITE PRÉCISION : Pour les agents dont le montant de cotisation est inférieur à 15€ mensuel (ou 180€ annuel), il faudra préciser, dans le formulaire, (lien ci-dessous) le montant de la cotisation car le remboursement est versé dans la limite des cotisations effectivement payées par l'agent (exemple : 13€ de remboursement pour un montant mensuel de cotisation de 13€). L'employeur qui verse ce remboursement varie, selon votre situation, et votre position : mis à disposition, détaché, contractuels, vous pouvez vous reporter sur la FAQ du SG du MI du 22/10/21

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

N'oubliez pas de transmettre votre demande de remboursement et votre attestation de mutuelle à votre service RH de proximité avant le 8 novembre prochain pour bénéficier du versement de **15 euros sur la paye de janvier 2022**. Si vous n'avez pas envoyé le dossier à cette date, vous pourrez quand même le faire après : le remboursement sera effectué avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022. **Attention** : *Un relevé de cotisations ou une copie du contrat de PSC ne pourra pas se substituer à l'attestation.*

http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/images/documents/Fichier/ACTUALITES/2021/PSC/FAQ-MI-PSC-22_10_2021.pdf

http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/images/documents/Fichier/ACTUALITES/2021/FORMULAIRE_DEMANDE-agent_Remboursement-PSC.DOCX

Lors des auditions devant le sénat et l'assemblée nationale, pour le projet de loi de finances de 2022, **FO Préfectures et des Services du MI** a exposé les dernières réformes de l'administration territoriale de l'Etat, à savoir :

1. Point de situation sur les CERTs (25 retours de questionnaires sur 48) :

Dossiers avec des « irritants » : CERT sous-doté en effectifs / Pression du chiffre / Priorité à la quantité et pas à la qualité / Perte de temps à former tous les 3 mois de nouveaux contractuels / Un turn-over important face à une démotivation / Problème de santé induits par les conditions de travail sur écran / Perte de compétence ressentie.

2. Point sur le bilan PPNG et les perspectives du budget de l'Administration Territoriale de l'Etat de 2022 : PSATE (projet stratégique de l'administration territoriale de l'Etat), MPP2022 (missions prioritaires 2022), ANEF et SGCD.

En conclusion, **FO Préfectures et des Services du MI** dénonce une faillite monumentale de :

- ⇒ La gouvernance ministérielle et interministérielle dans son mode de prise de décision de façon unilatérale et verticale sans considération, sans prise de connaissance du « terrain » et de la « base » en charge de l'application des lois et des règlements, la seule apte à transmettre les contraintes locales et des risques déjà pris.
- ⇒ Une prise de décision toujours sans aucun audit ou étude préalable voire bilan pour justifier du bien-fondé de la décision à venir.
- ⇒ La considération des personnels justifiant la démotivation galopante et une perspective prévisible de BURN OUT / BLACK OUT des services.

LES PROCHAINES REUNIONS NATIONALES AU MOIS DE NOVEMBRE :



3 novembre CTSP

25 novembre CTM

16 novembre CHSCT MI

26 novembre réunion DMAT

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



You Tube

FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTRE
DE L'INTERIEUR
11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91